

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-1-13
Séance du vendredi 5 septembre 2008

Cession de matériel informatique réformé

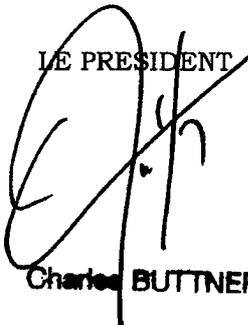
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N°E6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à céder à titre gracieux un vidéo projecteur et un ordinateur portable à l'Association "Les Fils des Tués" du Haut-Rhin à Mulhouse et à signer tout document se rapportant à cette cession.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER